



Présidence : Grèce

781ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 12 novembre 2009

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 12 h 05

2. Présidente : Ambassadrice M. Marinaki

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : REPRÉSENTANT DE L'OSCE AUPRÈS DE LA
COMMISSION MIXTE RUSSO-LETTONNE SUR
LES MILITAIRES À LA RETRAITE

Présidente, Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite (PC.FR/22/09 OSCE+), Suède-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/915/09), Fédération de Russie (PC.DEL/920/09 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DES COPRÉSIDENTS DU GROUPE
DE MINSK

Examiné au titre du point 3 de l'ordre du jour

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT DU REPRÉSENTANT PERSONNEL DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE POUR LA QUESTION DU CONFLIT DONT LA CONFÉRENCE DE MINSK DE L'OSCE EST SAISIE

Présidente, Coprésident du Groupe de Minsk (Fédération de Russie), Coprésident du Groupe de Minsk (France), Coprésident du Groupe de Minsk (États-Unis d'Amérique), Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie (PC.FR/21/09 OSCE+), Suède-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/914/09), Turquie, Arménie, Azerbaïdjan (PC.DEL/918/09 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR UN ATELIER INTERNATIONAL D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE : EXPÉRIENCES NATIONALES, RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

Présidente

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 902 (PC.DEC/902) sur un atelier international d'experts sur la lutte contre l'esclavage moderne : expériences nationales, régionales et internationales ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR UN ATELIER SUR LA LUTTE CONTRE LES CULTURES ILLICITES ET LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA GESTION DES FRONTIÈRES : LA THAÏLANDE EN TANT QU'ÉTUDE DE CAS

Présidente

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 903 (PC.DEC/903) sur un atelier sur la lutte contre les cultures illicites et le renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières : la Thaïlande en tant qu'étude de cas ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Finlande, Thaïlande (partenaire pour la coopération), Kazakhstan, Mongolie (partenaire pour la coopération)

Point 6 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Huitième cycle des discussions internationales de Genève, tenu à Genève (Suisse), le 11 novembre 2009* : Suède-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/916/09), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/912/09), Fédération de Russie (PC.DEL/922/09 OSCE+), Géorgie
- b) *Rapport de la mission d'évaluation des besoins menée par l'OSCE/BIDDH sur les prochaines élections législatives en Ouzbékistan* : Suède-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/917/09), Fédération de Russie, Ouzbékistan (PC.DEL/921/09), Présidente
- c) *Enquête sur les meurtres de l'avocat spécialiste des droits de l'homme S. Markelov et de la journaliste A. Babourova* : Fédération de Russie (PC.DEL/923/09 OSCE+), Présidente
- d) *Attaque contre des journalistes au Kirghizistan* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/911/09), Fédération de Russie, Kirghizistan (PC.DEL/919/09 OSCE+)

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Participation du Ministre suppléant des affaires étrangères de la Grèce et Envoyé spécial du Président en exercice, S. E. M. D. Droutsas, à une réunion informelle tenue à Vienne le 6 novembre 2009 dans le cadre du format de négociation « cinq plus deux » sur le règlement du conflit transnistrien (SEC.PR/528/09)* : Présidente
- b) *Participation de l'Ambassadeur C. Christopoulos à un séminaire parrainé par la Mission de l'OSCE en Moldavie et la Présidence grecque de l'OSCE sur le thème « Coopération entre organismes chargés de l'application de la loi », tenu à Chisinau, les 8 et 9 novembre 2009* : Présidente
- c) *Coprésidence par le Représentant spécial du Président en exercice, l'Ambassadeur C. Christopoulos, du huitième cycle des discussions internationales de Genève, qui s'est tenu à Genève (Suisse), le 11 novembre 2009 (SEC.PR.535/09)* : Présidente

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/184/09 OSCE)* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- b) *Questions d'organisation relatives à la Conférence méditerranéenne de 2009 (SEC.GAL/184/09 OSCE+)* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- c) *Postes vacants à pourvoir par détachement à l'OSCE (SEC.GAL/184/09 OSCE+)* : Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Processus de sélection pour la nomination du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias (CIO.GAL/177/09)* : Présidente
- b) *Questions d'organisation relatives à la dix-septième Réunion du Conseil Ministériel* : Présidente
- c) *Élections présidentielles en Croatie, prévues le 27 décembre 2009* : Croatie (PC.DEL/913/09)

4. Prochaine séance :

Jeudi 19 novembre 2009 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/902
12 novembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

781ème séance plénière

PC Journal No 781, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 902
ATELIER INTERNATIONAL D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE
L'ESCLAVAGE MODERNE : EXPÉRIENCES NATIONALES,
RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

Oulan-Bator (Mongolie), 9 et 10 février 2010

Le Conseil permanent,

Se félicitant de la proposition du Kazakhstan et de la Mongolie, figurant dans le document PC.DEL/836/09/Rev.1, d'utiliser le Fonds de partenariat de l'OSCE pour financer un atelier international d'experts sur la lutte contre l'esclavage moderne : expériences nationales, régionales et internationales, devant être parrainé par la Présidence de l'OSCE de 2010, à Oulan-Bator (Mongolie), les 9 et 10 février 2010,

Se félicitant que la Présidence entrante de l'OSCE en 2010 parraine cette manifestation particulière,

Rappelant la Déclaration ministérielle de Madrid sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération (MC.DOC/1/07/Corr.1),

Rappelant la Décision du Conseil ministériel No 2/03, adoptée à Maastricht, sur la lutte contre la traite des êtres humains,

Rappelant la Décision No 812 du Conseil permanent sur l'établissement d'un Fonds de partenariat,

Décide d'autoriser l'utilisation du Fonds de partenariat, sous réserve que des contributions suffisantes soient disponibles, pour financer l'atelier proposé ;

Encourage les États participants et les partenaires asiatiques pour la coopération à contribuer au Fonds de partenariat à cette fin.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/903
12 novembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

781ème séance plénière

PC Journal No 781, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 903
ATELIER SUR LA LUTTE CONTRE LES CULTURES ILLICITES ET
LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA GESTION DES
FRONTIÈRES : LA THAÏLANDE EN TANT QU'ÉTUDE DE CAS

Chiang Mai et Chiang Rai (Thaïlande), 24–28 janvier 2010

Le Conseil permanent,

Comme suite aux discussions qui ont lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Se félicitant de la proposition du Kazakhstan et de la Thaïlande, figurant dans le document PC.DEL/835/09, d'utiliser le Fonds de partenariat de l'OSCE pour financer un atelier sur la lutte contre les cultures illicites et le renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières : la Thaïlande en tant qu'étude de cas, devant être parrainé par la Présidence de l'OSCE de 2010, à Chiang Mai et Chiang Rai (Thaïlande), du 24 au 28 janvier 2010,

Se félicitant que la Présidence entrante de l'OSCE en 2010 parraine cette manifestation particulière,

Rappelant le Concept de l'OSCE relatif à la sécurité et à la gestion des frontières (MC.DOC/2/05/Corr.1),

Rappelant la Déclaration ministérielle de Madrid sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération (MC.DOC/1/07/Corr.1),

Rappelant la Décision No 5/05 de la réunion du Conseil ministériel de Ljubljana sur la lutte contre la menace des drogues illicites (MC.DEC/5/05/Corr.1),

Rappelant la Décision No 758 du Conseil permanent sur le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte anti-drogue,

Rappelant la Décision No 813 du Conseil permanent sur la lutte contre la menace des drogues illicites et des précurseurs,

Rappelant la Décision No 812 du Conseil permanent sur l'établissement d'un Fonds de partenariat,

Décide d'autoriser l'utilisation du Fonds de partenariat, sous réserve que des contributions suffisantes soient disponibles, pour financer l'atelier proposé ;

Encourage les États participants et les partenaires asiatiques pour la coopération à contribuer au Fonds de partenariat à cette fin.